

M. Saint-Père:

Q. Vous dites que vous seriez en faveur d'une loi de ce genre applicable tout aussi bien aux cultivateurs?—R. Oui.

Le président:

Q. Et vous approuveriez une forme spéciale de taxe pour défrayer le coût de ce système?—R. Je n'aime pas beaucoup le mot "taxe". Ce mot est bien impopulaire dans le public. On accuse toujours les gouvernements de taxer. Quand la taxe de vente a été imposée, il y eut des protestations. Comme je viens de le dire, si vous preniez la moitié de 1 p. 100 sur la taxe de vente, ce serait une bonne chose. Après tout, l'argent que le gouvernement retire par la taxe de vente, trente à trente-cinq millions, où va-t-il? Il est absorbé dans les dépenses générales. Le budget n'implique pas l'obligation d'appliquer la taxe de vente à certaines fins.

M. Saint-Père:

Q. Pour une fin spéciale?—R. Pour une fin spéciale, non. Le budget ne dit pas cela. Si le gouvernement prenait la moitié de 1 p. 100 pour les allocations familiales, je suis sûr que le public serait parfaitement satisfait, et ce fonds pourrait être administré par le gouvernement. Certes, les gens riches seraient exclus du système. Un homme devrait prouver qu'il a besoin de l'allocation.

M. Woodsworth:

Q. Pourquoi pas une sorte d'impôt somptuaire plutôt qu'une taxe de vente?—R. Bien, monsieur Woodsworth, nous avons bien des taxes déjà. Sir Henry Drayton a inauguré un impôt somptuaire qui fut bien mal reçu.

M. MCGIBBON: La mesure la plus impopulaire que le gouvernement du Canada ait imposée.

Le TÉMOIN: J'ai quelque expérience sur le sujet des tarifs. Toute taxe directe est impopulaire. Lorsque sir Henry Drayton a inauguré l'impôt somptuaire, une paire de chaussures qui se vendait au détail neuf dollars coûtait réellement dix dollars en ajoutant la taxe; c'est-à-dire que lorsqu'une personne achetait une paire de chaussure, disons de \$10, il y avait une taxe de 10 p. 100, et elle devait me verser un dollar de plus, ce qui portait réellement le coût à \$11. Il y eut beaucoup de supercheries, et il était bien difficile d'exercer un contrôle efficace. J'ai vu sir Henry Drayton, et j'ai discuté ce sujet avec lui. Je lui ai demandé comment il se proposait de faire la perception.

M. MCGIBBON: La perception n'a pas été faite.

Le TÉMOIN: Non, on n'a pas pu la faire. Ce fut simplement un moyen de rendre le peuple malhonnête.

M. Jenkins:

Q. Pourrait-on affecter spécialement certaines taxes à ces fins?—R. Non.

Q. Vous prenez un montant approximatif sur la taxe de ventes?—R. Oui, la moitié de 1 p. 100.

Q. Mais cette destination n'a rien à faire avec la taxe elle-même?—R. Non.

Q. Vous pourriez dire que nous affecterons à ce but une certaine taxe, ou une certaine partie d'un impôt, mais cette destination ne change rien à la nature de l'impôt lui-même?—R. Non, c'est simplement une suggestion. La perception de certains impôts est très difficile. Or, la moitié de 1 p. 100 sur la taxe de ventes ne semble pas une somme considérable, mais si l'allocation n'est pas payée aux ménages de moins de quatre enfants, et si on laisse de côté les enfants âgés de plus de seize ans, la somme à verser en allocations ne serait pas forte. La plus grande partie des frais pour élever une famille sert à leur procurer l'instruction jusqu'à l'âge de 16 ans, et surtout entre les âges de sept et seize ans.